

# Table citoyenne

## Première rencontre de la Table citoyenne

Tenue le vendredi 10 novembre 2017, de 9 h 30 à 16 h 45

À l'Édifice René-Lévesque, au 3460, rue de La Pérade, Québec

Salle 3460 RC-01-2

## Compte rendu

---

Sont présents :

### Membres de la Table citoyenne

Alexandra Armijo Fortin  
Frédérique Boucher-Alain  
Isaïe-Nicolas Dubois-Sénéchal  
Jean-Gabriel Hasbani  
Denis Lagacé  
Marie-Hélène Lyonnais  
Joane Marois  
Natalie Rouleau  
Adam Samson  
Brian Smith  
Sabrina Vigneux  
Merlin Voghel

### Du Directeur général des élections du Québec

Camille Brunelle-Hamann, coordonnatrice  
Catherine Lagacé, secrétaire générale  
Christine Lord, animatrice  
Pierre Reid, directeur général des élections  
Alexandra Reny, responsable des relations avec les médias  
Sophie Vézina, animatrice

## 1. Mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour

L'une des animatrices souhaite la bienvenue aux membres de la Table citoyenne. Elle présente les représentants du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) qui participent à la rencontre. L'animatrice mentionne que la coordonnatrice est chargée de prendre des notes tout au long de la journée afin de produire un compte rendu qui préservera l'anonymat des propos.

Elle expose les principaux objectifs de la rencontre, qui sont de faire connaissance et de développer un climat de travail collaboratif; de créer quelques outils de référence pour favoriser les délibérations et la production de recommandations dans l'intérêt de tous les électeurs; et d'identifier, aux yeux des membres, les aspects positifs ainsi que les aspects à améliorer par rapport à l'expérience des électrices et électeurs. Elle présente ensuite l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée et aucun commentaire n'est formulé à ce sujet.

## 2. Tour de table

L'animatrice invite les membres à se présenter brièvement en mentionnant leur nom, leur ville ou région, leur occupation et leur motivation à siéger à la Table citoyenne. Les motivations évoquées se rapportent à l'amélioration du système électoral : les membres souhaitent le moderniser, remettre les citoyennes et citoyens au cœur de celui-ci et offrir une voix aux personnes généralement exclues. La volonté de poursuivre leur implication citoyenne à un autre niveau est également une motivation partagée par plusieurs participants.

## 3. Mot du directeur général des élections

Le directeur général des élections, Pierre Reid, souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne que c'est un comité de sélection externe qui lui a recommandé leur candidature, parmi plus de 2 500 dossiers reçus. Il se dit très heureux de faire leur connaissance et de constater leur grande motivation. M. Reid rappelle le mandat des membres de la Table citoyenne, qui est de formuler des recommandations pour aider le DGEQ à améliorer ses façons de faire et de lui partager leurs aspirations comme électeurs en ce qui a trait aux élections et à ce qui entoure ces dernières.

Reprenant certains éléments mentionnés par les membres lors du tour de table, il aborde brièvement certains thèmes qui lui sont chers, comme la modernisation du système électoral, l'accès au vote, l'éducation à la citoyenneté et la participation des jeunes électeurs, particulièrement basse hors des grands centres urbains.

Il mentionne que l'une de ses priorités depuis qu'il agit comme directeur général des élections est de placer les électeurs au cœur du système électoral. C'est pourquoi il est allé à leur rencontre dans différentes régions du Québec au cours des derniers mois. La Table citoyenne s'inscrit également dans cette volonté.

Le directeur général des élections glisse un mot sur la genèse de la Table citoyenne. Il rappelle l'existence du Comité consultatif des partis politiques, un comité formé de représentants et d'élus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et chargé d'étudier les modifications législatives proposées à la Loi électorale. M. Reid souligne que la Table citoyenne est née de sa volonté d'entendre le point de vue des

citoyens sur l'évolution du système électoral, en complément de celui des membres du Comité consultatif. Il réitère aux membres sa conviction profonde que la Loi électorale n'appartient pas seulement aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, mais également aux citoyens et aux partis politiques émergents, qu'il a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer dernièrement.

Il poursuit en spécifiant que l'acte de voter tous les quatre ans (au palier provincial) est interdépendant d'une connaissance et d'un intérêt pour la participation citoyenne qui, elle, peut être exercée en continu. Ainsi, le directeur général des élections précise que si les membres de la Table citoyenne l'estiment nécessaire, ils bénéficient de la latitude de se pencher sur les façons d'encourager la participation citoyenne qui pourront corollairement avoir des répercussions positives sur la participation électorale.

M. Reid rappelle que le DGEQ ne peut changer les lois électorales et que ce pouvoir appartient aux parlementaires. Il s'engage cependant auprès des membres de la Table citoyenne à rendre publiques leurs recommandations et leurs discussions par la diffusion des comptes rendus anonymisés sur le site Web du DGEQ et auprès du Comité consultatif des partis politiques. Il les rendra également publiques par la publication d'un court bilan des travaux dans le rapport annuel de gestion de l'institution, qui est déposé à l'Assemblée nationale. Il ajoute aussi qu'il est possible qu'il fasse siennes certaines des recommandations de la Table citoyenne. Les recommandations du DGEQ sont publiées dans son rapport annuel de gestion.

Enfin, M. Reid invite les membres à s'approprier la Table citoyenne. À cet effet, il indique qu'il compte sur leurs suggestions pour l'améliorer. Les membres saluent l'ouverture de M. Reid et son initiative de mettre en place la Table citoyenne.

#### **4. Atelier 1 : tempête d'idées sur les pourquoi de la participation**

L'animatrice invite les membres à réaliser une tempête d'idées sur le thème de la participation électorale en guise de réchauffement. Elle souligne que la participation électorale est une préoccupation du DGEQ et elle présente aux membres un graphique qui illustre les taux de participation aux élections provinciales de 1998 à 2014. Elle invite les participants à déterminer, à brûle-pourpoint et à l'intérieur de quelques minutes, le plus de raisons pour lesquelles une électrice ou un électeur n'exerce pas son droit de vote. Les membres soulèvent quelques dizaines de freins à la participation électorale.

Pas à son domicile/en déplacement

Pas inscrite ou inscrit sur la liste électorale

Nécessité de se déplacer – peut être un frein

Côté archaïque du vote papier – se rendre voter est un frein (intérêt envers le vote en ligne)

File d'attente pour aller voter

Complexité d'aller voter avec des enfants

Peu de bureaux de vote lors du vote par anticipation

Devoir aller voter à un bureau de vote précis, à une table précise (une seule section de vote possible)

Peur que les résultats ne soient pas tout à fait secrets (résultats rendus disponibles pour chaque section de vote)

Méconnaissance des enjeux

Méconnaissance des partis

Méconnaissance des modalités de vote

Manque d'informations sur les personnes candidates – difficulté de s'informer, de trouver l'information

Difficulté d'avoir accès à de l'information sur la campagne pour les régions ainsi que les petites villes et les villages dans l'ombre des grandes villes

Manque d'informations reçues par l'électeur

Courte durée des campagnes, donc manque de temps pour s'informer

Manque de temps pour aller voter

Au municipal, vote le dimanche, qui est un jour de repos

Complexité du vote

Manque de connaissances sur les élections (nécessité de simplifier et de vulgariser le processus)

Impression que ça ne sert à rien d'aller voter :

- Par exemple, lorsque les sondages montrent qu'un candidat ou un parti est largement en tête
- Le mode de scrutin – ça ne sert à rien dans certaines circonscriptions

Manque de confiance envers la classe politique

Manque de diversité chez les candidats

L'animatrice propose ensuite aux membres de trouver les regroupements possibles parmi ces idées. Les membres mentionnent que certaines raisons sont liées à l'accès au vote, d'autres aux connaissances et à la compréhension des électeurs ou encore à l'image du vote et des personnes candidates. D'autres raisons relèvent du système électoral, sur lequel les électeurs n'ont pas d'emprise.

Deux propositions de catégorisation sont émises. Ces dernières sont exprimées quelque peu différemment, mais elles se recoupent :

- les raisons organisationnelles et motivationnelles;
- les raisons liées à l'information, à la logistique et à la motivation.

Il est mentionné par un participant que ces catégories sont des vases communicants. Ainsi, en facilitant l'accès au vote, on réduit du même coup des obstacles qui peuvent influencer la motivation nécessaire pour qu'un électeur aille voter.

L'animatrice salue le résultat exhaustif de la tempête d'idées effectuée par les membres. Elle mentionne qu'au cours de la journée, ils seront appelés à s'intéresser aux aspects « organisationnels » ou « logistiques » ainsi qu'aux aspects « informationnels », soit aux aspects sur lesquels le DGEQ a une plus grande emprise. Les raisons évoquées et davantage liées à la motivation des électeurs seront conservées et réutilisées comme base de réflexion pour des rencontres ultérieures.

## 5. Atelier 2 : règles d'or de la délibération

Afin de jeter les bases pour assurer le bon déroulement des travaux au cours des deux années de leur mandat, la seconde animatrice présente aux membres les principes de base qui sous-tendent la délibération, le mode de discussion privilégié pour les travaux de la Table citoyenne. Elle distingue la délibération du débat, puis présente les différents modes de prise de décision que sont l'unanimité, le consensus et le vote. L'animatrice suggère que le consensus est peut-être le plus adéquat pour les travaux de la Table, mais que le vote peut être utilisé pour faire avancer les discussions à certains moments des délibérations.

Elle précise que son propre rôle dans le cadre des travaux de la Table est d'accompagner et de faciliter les délibérations, sans prendre parti. Elle s'assurera de veiller à ce que tous les points de vue soient entendus et évalués de manière égale, à accorder équitablement le droit de parole, à assurer le respect du temps et à aider à atteindre les objectifs du groupe. Elle invite les membres à se doter de quelques règles pour assurer la tenue de délibérations respectueuses et leur soumet une proposition de dix règles d'or liées à la délibération. Cette proposition est acceptée sans modification par les membres.

## Dix règles d'or pour favoriser la délibération au sein de la Table citoyenne

- A. Le temps de parole est réparti le plus équitablement possible.
- B. Le droit de parole d'autrui est respecté (on ne coupe pas la parole).
- C. Le droit de parole est demandé et le carton bleu est utilisé à bon escient.
- D. Les idées peuvent être critiquées, pas les personnes.
- E. Les cellulaires sont éteints et conservés dans les sacs pendant les travaux.
- F. Le bavardage est réfréné.
- G. Les interventions sont faites dans le but de faire avancer la conversation.
- H. Les digressions sont recadrées.
- I. La ponctualité et le respect du temps alloué sont de mise.
- J. La participation active est requise et les membres sont collectivement responsables de la bonne marche des discussions.

### 6. Atelier 3 : catégories d'électeurs

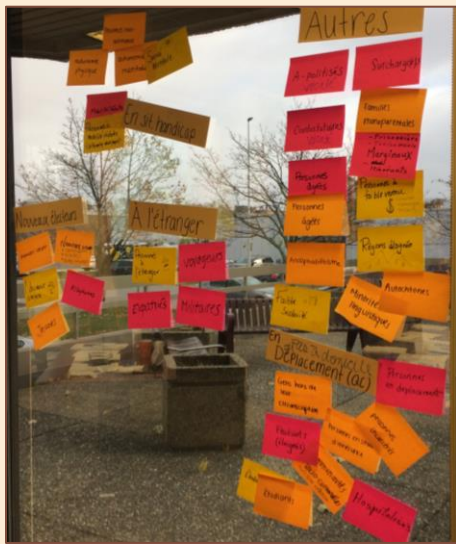
La première animatrice expose aux membres l'objectif de cet atelier, qui est de créer une liste de référence des catégories d'électeurs pouvant rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur droit de vote ou posant des défis particuliers pour l'administration électorale. Cette réflexion et cet outil (liste de référence) leur seront utiles puisque dans le cadre de leur mandat, ils doivent émettre des recommandations pour l'ensemble des électeurs, dans l'intérêt général. L'animatrice enjoint ensuite aux participants de déterminer les besoins de ces groupes d'électeurs, besoins qui en font des catégories pertinentes en matière électorale.

### En déplacement (pas à domicile)

Personnes en déplacement hors de leur circonscription  
Étudiants (vivant hors de la circonscription de leur domicile)  
Personnes en situation d'itinérance  
Personnes incarcérées  
Personnes hospitalisées

### À l'étranger

Expatriés  
Voyageurs  
Militaires



### En situation de handicap ou ayant des besoins particuliers

Personnes à mobilité réduite – handicap physique  
Personnes malvoyantes  
Personnes malentendantes  
Personnes atteintes de maladies mentales

### Nouveaux électeurs

Jeunes/Premiers votants  
Nouveaux domiciliés (immigration interprovinciale)  
Nouveaux citoyens (immigration internationale)

### Autres

Personnes âgées  
Familles monoparentales  
Personnes surchargées  
Autochtones  
Communautés socioculturelles  
Minorités linguistiques (anglophones, allophones)  
Personnes vivant dans des régions éloignées  
Analphabètes  
Personnes à faible scolarité  
Personnes à faibles revenus/en situation économique précaire  
Personnes marginalisées (ex. : en situation d'itinérance, prisonnières, toxicomanes, etc.)  
Personnes apolitiques  
Électeurs contestataires

## 7. Atelier 4 : améliorer l'expérience des électeurs

La seconde animatrice présente les objectifs de l'atelier et réitère le fait que cette portion de la journée concerne l'expérience des électeurs qui se rendent voter ou souhaitent voter.

Dans un premier temps, elle invite les membres à poser un diagnostic sur l'expérience de ces électeurs : ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré. Elle les invite également à réfléchir à l'expérience du vote « dans un monde idéal ».

La réflexion est structurée autour de trois aspects du vote : savoir voter, se rendre voter et le déroulement du vote.

## Savoir voter

Aspects positifs	Aspects à améliorer	Dans un monde idéal...
<p>Réception de l'avis et de la carte de rappel</p> <p>Affichage généralement adéquat sur les lieux de vote</p> <p>Bonne disponibilité de l'information sur les chefs de partis et les candidats vedettes des principaux partis</p>	<p>Manque de clarté, complexité et lourdeur de l'avis à l'électeur et de la carte de rappel</p> <p>Manque d'informations centralisées sur les personnes candidates</p> <p>Méconnaissance des différentes modalités de vote (notamment le vote dans les établissements d'enseignement)</p> <p>Méconnaissance de l'outil de vérification de l'inscription sur la liste électorale</p> <p>Manque de connaissances chez les jeunes</p> <p>Méconnaissance du DGEQ</p> <p>Manque d'informations sur la façon de marquer son bulletin (voir le tableau « Pouvoir voter – le déroulement du vote »)</p>	<p><i>Ces propositions feront l'objet de discussions ultérieures.</i></p> <p>Diffusion d'informations sur les personnes candidates : sur une plateforme centralisée, à la télévision, par la poste ou encore sur les médias sociaux</p> <p>Revoir l'avis d'inscription et la carte de rappel : les alléger, les simplifier par des pictogrammes, etc.</p> <p>Offrir des rappels par texto ou courriel aux électeurs</p> <p>Entre deux élections, informer les électeurs sur la façon de faire leur changement d'adresse et leur envoyer un rappel à cet égard, fournir de l'information sur les modalités de vote, etc.</p> <p>Cours d'éducation civique au primaire et au secondaire pour familiariser les enfants et les jeunes avec le vote et les élections</p> <p>Encourager les électeurs à voter en famille</p> <p>Organisation de rencontres éclair (<i>speed voting</i>) avec les candidats</p>

## Pouvoir voter – se rendre voter

Aspects positifs	Aspects à améliorer	Dans un monde idéal...
<p>Existence de la liste électorale permanente</p> <p>Proximité des lieux de vote en milieu urbain</p> <p>Accessibilité des lieux de vote aux personnes à mobilité réduite (souvent très bien, mais n'est pas constante)</p>	<p>Obligation de se déplacer pour voter (obstacles pour plusieurs : mobilité, temps disponible, climat, distance, etc.)</p> <p>Accessibilité variable des lieux de vote</p> <p>Manque de lieux de vote (notamment pour le vote par anticipation et en région)</p> <p>Trop de modalités de vote qui ciblent des électeurs en particulier (« gestion trop micro ») et qui peuvent créer de la confusion chez les électeurs</p> <p>Beaucoup de pouvoirs au président d'élection au palier municipal</p>	<p><i>Ces propositions feront l'objet de discussions ultérieures.</i></p> <p>Les modalités de vote offertes à tous les électeurs (par comparaison avec des modalités ciblées à l'heure actuelle pour certains électeurs)</p> <p>Accessibilité universelle (personnes en situation de handicap)</p> <p>Non-obligation de se déplacer : l'urne se rend à l'électeur, le vote par Internet</p> <p>Connaître le temps d'attente au bureau de vote avant de s'y rendre</p> <p>Gratuité du transport en commun le jour du vote et service de navette</p> <p>Rendre possible le vote par procuration</p> <p>Offrir plus de temps pour voter</p>



## Pouvoir voter – le déroulement du vote

Aspects positifs	Aspects à améliorer	Dans un monde idéal...
Compétence du personnel électoral et ambiance au bureau de vote	Temps d'attente dans les bureaux de vote (qui a davantage une incidence sur les parents de jeunes enfants, les personnes âgées, etc.)	<i>Ces propositions feront l'objet de discussions ultérieures.</i>
Rapidité du vote (selon l'expérience de certains membres)	Manque de confort lors de l'attente	<b>Éléments à considérer pour améliorer la rapidité et la facilité du vote tout en conservant les pratiques actuelles :</b>
Rapidité de la vérification de l'identité ((selon l'expérience de certains membres)	Absence d'informations sur le déroulement du vote et la façon de marquer son choix sur le bulletin	Liste électorale électronique pour faciliter le repérage des électeurs
Désir de susciter l'intérêt chez les enfants (explications offertes par le personnel électoral, programme des petits bureaux de vote, etc.)	Temps de repérage du nom de l'électeur sur la liste électorale	Pouvoir s'inscrire le jour même du vote (harmoniser avec les pratiques du palier fédéral)
	Signalisation parfois déficiente pour trouver le lieu de vote	Offrir un coin garderie pour les enfants
	Usage parfois mixte des lieux pouvant créer de la confusion	Prévoir un passage accéléré au bureau de vote pour les personnes à mobilité réduite ou celles avec de jeunes enfants
	Aménagement des lieux de vote parfois déficient (espace disponible, configuration des lieux pour circuler, préservation du secret du vote, etc.)	Éliminer les sections de vote pour un processus plus fluide sous le principe du « premier arrivé, premier servi »; si cela est mis en place, prévoir une file lente, c'est-à-dire une file particulière pour ceux qui souhaitent pouvoir prendre leur temps au bureau de vote
		Réorganisation du vote : parcours continu pour voter par station (plutôt que faire des allers-retours entre le bureau de vote, l'isoloir et l'urne)
		<b>Éléments à considérer si l'on souhaite changer les pratiques</b>
		Vote électronique (sur place)
		Vote en ligne
		Vote dans n'importe quel bureau de vote

Dans un deuxième temps, la première animatrice convie les membres à déterminer les aspects à améliorer qu'ils jugent prioritaires : « Et si vous étiez le directeur général des élections, quels aspects choisiriez-vous d'améliorer en priorité? » Elle précise que les éléments à améliorer qui seront dégagés feront l'objet d'une réflexion approfondie lors de la rencontre suivante, qui sera consacrée aux solutions potentielles à ces « faiblesses » mises au jour. Avant d'amorcer cette dernière portion de la journée, elle propose aux membres de réfléchir aux critères qui pourraient les guider dans l'évaluation des aspects du vote qui sont à améliorer de façon prioritaire.

Les membres suggèrent d'évaluer les propositions en fonction de :

- leurs répercussions sur :
  - l'augmentation de la participation électorale ;

- l'amélioration du confort des électeurs pour rendre le vote plus agréable;
- la simplicité ou la lourdeur du processus (les propositions doivent simplifier et non alourdir le processus);
- la possibilité de résultats par rapport :
  - aux changements effectifs à court terme;
  - aux changements plus profonds à plus long terme;
  - à la faisabilité en fonction des limites du DGEQ.

Le temps d'attente au bureau de vote est souligné par presque tous les membres comme étant une priorité. La réduction du temps d'attente est très importante aux yeux de plusieurs d'entre eux puisque l'attente au bureau de vote représente un désagrément qui peut décourager les électeurs d'aller voter dans le court terme, et, dans le long terme, faire en sorte qu'ils ne se donnent même plus la peine de se rendre au bureau de vote.

Plutôt que de changer les façons de faire pour tenter d'éliminer les files d'attente, puisqu'ils estiment inévitable la création de files d'attente à certains moments lors du vote, d'autres membres jugent plus opportun d'offrir à court terme un outil aux électeurs pour leur permettre de connaître le temps d'attente à leur bureau de vote. La possibilité de connaître le temps d'attente avant de pouvoir voter pourrait éventuellement éviter les engorgements dans les bureaux de vote.

Afin d'améliorer l'expérience des électeurs et la rapidité du repérage des noms sur la liste électorale – donc du vote –, les membres estiment qu'il pourrait être souhaitable de mettre en place des listes électorales informatisées dans les bureaux de vote.

La complexité des avis postaux transmis aux électeurs est l'un des aspects à améliorer qui suscite également l'adhésion de la plupart des membres. Prenant l'exemple des avis postaux récemment envoyés par les présidents d'élection de leur municipalité, les membres déplorent qu'ils soient trop chargés et qu'ils soient inutilement complexes, ce qui peut avoir pour effet de pénaliser certaines catégories d'électeurs. Ils proposent de les épurer et de les simplifier, par exemple à l'aide de pictogrammes et en référant à des ressources en ligne.

Dans le même ordre d'idées et à la source de la complexité des informations fournies dans ces envois postaux se trouve le trop grand nombre de modalités de vote offertes aux électeurs ou à certaines catégories d'électeurs, selon plusieurs membres. Ces derniers perçoivent une lourdeur et une complexité inutiles dans cette multiplication des modalités de vote et jugent que certaines mériteraient d'être offertes universellement à tous les électeurs plutôt qu'à un petit nombre d'électeurs ciblés.

Par ailleurs, il est mentionné que plusieurs de ces modalités de vote demeurent méconnues des électeurs, par exemple le vote dans les établissements d'enseignement. Dans ce contexte, la proposition d'améliorer les connaissances des électeurs sur les modalités de vote offertes, mais aussi sur la façon de voter et sur d'autres aspects du vote s'impose comme une priorité logique qui permettrait d'améliorer la qualité des votes et non pas seulement leur quantité.

Ainsi, les membres sont nombreux à proposer d'afficher des instructions aux électeurs dans l'isoloir, soit des instructions sur la façon de marquer et de plier son bulletin de vote : une mesure simple qui peut faire la différence pour plusieurs et réduire le nombre de bulletins de vote rejetés.

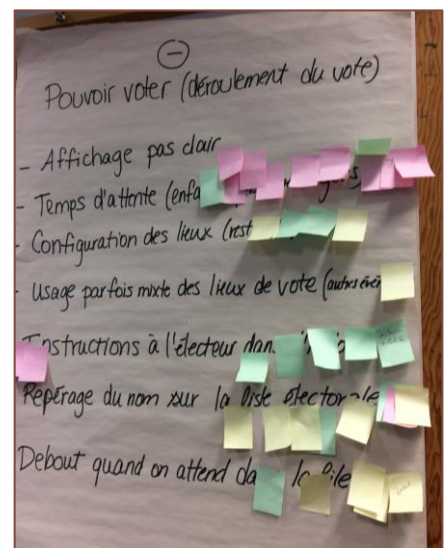
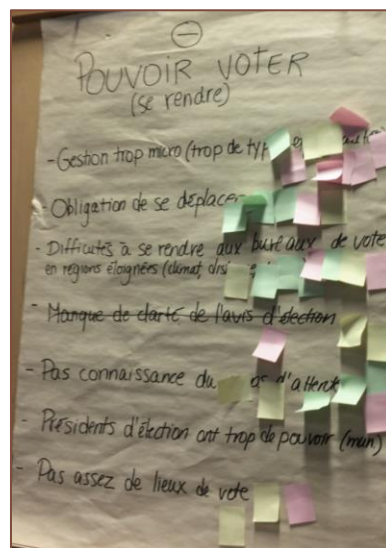
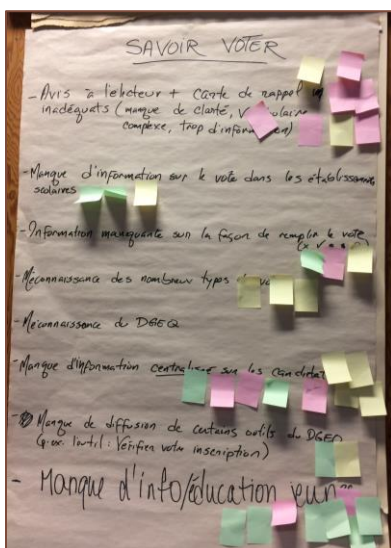
En amont, les membres estiment de plus essentiel, dans une grande majorité, d'améliorer l'éducation civique des jeunes. Une participante mentionne que l'éducation civique des enfants peut avoir des répercussions positives chez les parents. Une autre membre souligne, pour sa part, l'importance d'offrir également de tels cours aux nouveaux arrivants.

Toujours pour favoriser une meilleure connaissance chez les électeurs, les participants indiquent comme un enjeu important le manque d'informations sur les candidats et l'effort requis pour trouver ces informations lorsqu'elles sont disponibles. La plupart des membres sont d'avis qu'il serait très utile de mettre à la disposition des électeurs une plateforme Web centralisée ou encore un document où seraient réunies les informations portant sur les candidates et les candidats ainsi que leurs propositions. Un membre se demande toutefois s'il est approprié pour le DGEQ de jouer ce rôle.

L'un des obstacles au vote qui suscite le plus de commentaires est le fait que les électeurs doivent se déplacer pour aller voter. Il s'agit d'un obstacle qui pourrait être supprimé grâce à la technologie, par exemple, et qui éliminerait de plus les contraintes liées au déplacement et au temps requis pour nombre d'électeurs. Les membres sont d'avis qu'il est à propos d'explorer cet obstacle et ses solutions potentielles puisque l'effet sur le taux de participation pourrait être bénéfique. À plus court terme, ils sont nombreux à penser qu'il y a un manque de lieux de vote de proximité, particulièrement en région et lors du vote par anticipation : en ajouter pourrait favoriser la participation électorale.

Enfin, l'amélioration du confort de l'électeur lors du vote, l'amélioration de la configuration des lieux (éviter l'usage mixte de salles trop rapprochées le jour du vote) et l'amélioration de l'affichage et de la signalisation dans les endroits de votation sont également mentionnées par quelques membres comme étant des éléments prioritaires pouvant améliorer l'expérience des électeurs. La proposition visant à mieux faire connaître les rôles du DGEQ auprès des électrices et électeurs est aussi prioritaire pour quelques participants.

Au terme du tour de table, l'animatrice souligne le fait que certains aspects à améliorer se dégagent d'emblée des autres et semblent récolter l'adhésion des membres. Ces derniers confirment que ces thèmes sont effectivement ceux qui ressortent comme étant prioritaires pour l'ensemble du groupe. L'animatrice rappelle que la prochaine rencontre sera consacrée à explorer les solutions potentielles à ces éléments.



## Récapitulatif des aspects du vote à améliorer de façon prioritaire (pour les électeurs qui désirent voter)

### Savoir voter

- Manque de clarté, complexité et lourdeur de l'avis à l'électeur et de la carte de rappel
- Manque d'informations centralisées sur les personnes candidates
- Manque d'informations sur les modalités de vote et manque de connaissances chez les jeunes

### Pouvoir voter – se rendre voter

- Obligation de se déplacer pour voter (obstacles pour plusieurs : mobilité, temps disponible, climat, distance, etc.)
- Manque de lieux de vote à proximité (notamment pour le vote par anticipation et en région)
- Trop de modalités de vote qui ciblent des électeurs en particulier (« gestion trop micro »)

### Pouvoir voter – le déroulement du vote

- Temps d'attente dans les bureaux de vote
- Absence d'informations sur le déroulement du vote et la façon de marquer son bulletin
- Temps de repérage du nom de l'électeur sur la liste électorale

## 8. Bilan de la journée et mot sur la suite des travaux

La seconde animatrice récapitule le travail qui a été réalisé au cours de cette journée de démarrage des travaux. Elle rappelle aux membres qu'un questionnaire d'appréciation visant à recueillir leurs commentaires leur sera envoyé à la suite de la rencontre.

Elle leur demande si certains souhaitent partager leurs impressions sur la journée. Des membres indiquent qu'ils ont, dans l'ensemble, apprécié leur journée, d'autres ajoutent que la rencontre a répondu à leurs attentes. Certains expriment leur désir de se pencher sur des éléments plus précis lors de la prochaine rencontre. La coordonnatrice confirme que les prochaines rencontres porteront sur des éléments plus précis, notamment les possibles solutions, très concrètes, aux aspects à améliorer qui ont été mis au jour par les membres durant l'après-midi.

L'animatrice sollicite l'avis des membres sur le document qu'ils ont reçu et qui présente le DGEQ et ses champs d'activités, ainsi que les grandes étapes de l'organisation d'un scrutin. Certains membres répondent que le document s'est avéré instructif et utile pour « se mettre dans le bain ».

La coordonnatrice fournit ensuite quelques informations utiles sur la suite des travaux et précise aux membres que le compte rendu de la rencontre leur sera envoyé pour commentaires assez rapidement à la suite de celle-ci. Elle assure aux membres qu'ils seront tenus informés de toute action de communication liée aux travaux de la Table citoyenne et leur rappelle que la section du site Web du DGEQ portant sur la Table citoyenne sera bonifiée et rendue plus visible prochainement.

La coordonnatrice indique que la prochaine rencontre est prévue en février ou mars 2018 et que la date sera confirmée le plus tôt possible à la suite de la réception des disponibilités des membres. Les documents de préparation leur seront envoyés au moins deux semaines à l'avance. Elle invite aussi les membres à

commencer à réfléchir aux sujets dont ils aimeraient discuter lors d'une séance ultérieure, autour de la période de mi-mandat, séance au cours de laquelle ils détermineront une partie de l'ordre du jour. Enfin, la coordonnatrice annonce que l'intérêt des membres à recevoir de la documentation complémentaire sur des sujets touchant aux travaux de la Table entre les rencontres sera sondé.

En conclusion, l'animatrice cède la parole au directeur général des élections. M. Reid se dit très impressionné du travail réalisé et remercie les membres pour cette première journée de rencontre.

Les travaux se terminent à 16 h 45.